

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT D'ANNECY  
COMMUNE DE LA CLUSAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CLUSAZ

SEANCE DU 25 AOUT 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 25 août à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CLUSAZ dûment convoqué le 19 août 2022 dans la Salle Yves POLLET-VILLARD sous la présidence de Monsieur Didier THEVENET, Maire

**Sont présents :** Didier THEVENET, Michaël DONZEL-GONET, Didier COLLOMB-GROS, David PERILLAT-AMEDEE, David AGNELLET, Elodie GUIDON, Jean-Luc LABORDE, Fabienne MAISTRE, Véronique POLLET-VILLARD, Antonin RUPHY, Arthur THOVEX

**Excusé(s) :** Pascale MEROTTO (pouvoir à Didier COLLOMB-GROS), Christelle ANGELLOZ-NICOUD (pouvoir à David PERILLAT-AMEDEE), Nathalie AGNELLET (pouvoir à Véronique POLLET-VILLARD), Cécile CHAPPAZ (pouvoir à Elodie GUIDON), René GALLAY (pouvoir à Jean-Luc LABORDE),

**Absent(s) :** Caroline DORIER, Sandra DUNAND, Alexandre HAMELIN

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers votants : 16

Monsieur le Conseiller Municipal Arthur THOVEX, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de Secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

**DELIBERATION 2022/118    ESPACE NORDIQUE DES CONFINS – REDEVANCES D'ACCES  
AU SITE NORDIQUE DES CONFINS POUR LA SAISON  
D'HIVER 2022/2023**

Vu les dispositions de l'article L 2333-81 du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions des articles L 342-27 à L 342-29 du code du tourisme ;

Vu la convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'Espace nordique des Confins, conclue le 27 novembre 2018, entre la Commune de La Clusaz et l'Association de Gestion du Ski Nordique (AGSN) ;

Vu la proposition de grille tarifaire, annexée à la présente délibération ;

En vue de favoriser et développer la pratique des activités de ski de fond et de loisirs de neige non motorisés, la Commune de La Clusaz a, depuis de nombreuses années, ouvert un site dédié à ces activités, l'Espace nordique des Confins. Ce site comprend notamment divers itinéraires balisés et un équipement d'accueil du public et permet ainsi de proposer une alternative au ski alpin.

Par convention de délégation de service public, conclue le 27 novembre 2018, la Commune de La Clusaz a confié la gestion et l'exploitation de l'Espace nordique des Confins à l'Association de Gestion du Ski Nordique (AGSN) qui en assure la maintenance régulière, comme les opérations de damage et de mise en sécurité des pistes.

Dans ce cadre et en application des dispositions de l'article L 2333-81 du code général des collectivités territoriales, les redevances d'accès aux installations et aux services collectifs du site nordique et leurs conditions de perception sont fixées chaque année par le conseil municipal, le produit des redevances étant encaissé et affecté à l'entretien et à l'extension des installations nordiques par le délégataire.

Il est rappelé, en outre, que pour l'exercice de sa mission, le délégataire est adhérent de l'Association départementale Haute-Savoie Nordic (HSN), spécialement créée pour favoriser la pratique du ski de fonds et des loisirs de neige non motorisés. Elle a notamment pour objet de faciliter la pratique des activités nordiques, le développement des équipements, la coordination des actions de promotion et l'harmonisation du montant des redevances. Ainsi, certains des tarifs des redevances d'accès sont harmonisés, proposant un tarif commun pour la plupart des sites nordiques existant en France.

Dans ce cadre, l'AGSN a transmis une proposition de grille tarifaire. Celle-ci fait ressortir une augmentation moyenne globale des tarifs de 5% qui rend compte du contexte économique inflationniste qui se caractérise par une variation de l'indice des prix de 5,3 % sur la dernière année avec une accélération depuis la guerre en Ukraine, soit 7 à 8 % estimé jusqu'au début de la saison prochaine. Il est précisé toutefois que cette augmentation n'a pas été appliquée pour les tarifs à l'égard des enfants et jeunes.

Dès lors, il y a lieu de fixer les redevances d'accès au site nordique de La Clusaz selon la grille tarifaire, annexée à la présente délibération et qui sera appliquée par l'AGSN dans le cadre de l'exécution de la convention de délégation de service public d'exploitation de l'Espace nordique des Confins.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité cette délibération.

**DE FIXER**, à compter de la saison d'hiver 2022/2023, les redevances d'accès à l'Espace nordique des Confins et les conditions de leur perception, selon la grille tarifaire annexée à

la présente délibération ;

**DE DIRE** que les redevances sont perçues, directement par l'Association de Gestion du Ski Nordique (AGSN), délégataire auprès des usagers, dans le cadre de la délégation de service public d'exploitation de l'Espace nordique des Confins.

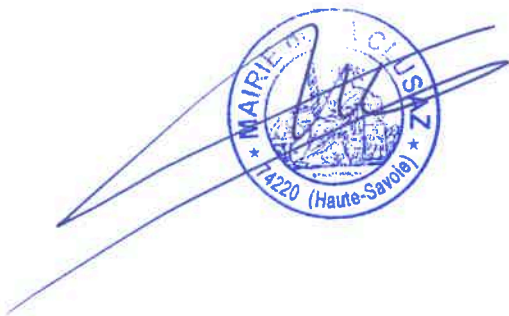
**Ainsi fait et délibéré aux lieu et date susdits**

**Suivent au registre les signatures**

**Fait à LA CLUSAZ, le 29 août 2022**

**Le Secrétaire de séance,**

**ARTHUR THOVEX**



**Le Maire,**

**DIDIER THEVENET**

